Chronique Roubaisienne

BUREAU : 99, Rue Pauvrée, 99 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 248. — TELEPHONE

LE PAIN CHER

Un ordre du jour des coopérateurs de « La Paix »

Au cours de la dernière assemblée générale de la coopérative « La Paix », l'ordre du jour suivant a été voté :

Les sociétaires de la Coopérative « La Paix », réunis en assemblée générale le 16 juin, certains de traduire la volonté de la masse des consommateurs,

Protestent contre l'attitude du Gouvernement et de la majorité de la Chambre des Députés qui viennent de refuser de suspendre ou de diminuer le droit de douane de 7 francs sur les blés.

En laissant intact ce droit qui ne profite aujourd'hui qu'aux grands propriétaires et aux spéculateurs, ils participent à l'affamement des familles ouvrières.

Cette attitude est d'autant plus contraire aux intérêts des travailleurs que le prix du quintal de blé étant de 31 francs, l'Etat peut, sans inconvénient pour les agriculteurs, suspendre ou diminuer le droit de sept francs qui n'est plus qu'un droit sur la faim.

LA RUE D'AVIGNON

Les intéressés sont avisés que le plan d'alignement de la rue d'Avignon, située au lieudit « Les Prés », reliant la rue Paul Watte au boulevard de Reims, restera déposé à l'Hôtel-de-Ville où chacun sera admis à le consulter.

MUSE DE NADAUD

Aujourd'hui mardi, réunion générale. Ordre du jour : Adhésions nouvelles ; Questions diverses à étudier. Présence indispensable.

SYNDICAT DES CABARETIERS

L'Assemblée générale du Syndicat aura lieu le Jeudi 20 Juin 1912, à huit heures précises du soir, salle Artistique, 59, rue des Champs, à Roubaix.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation des procès-verbaux.
2. Etat moral et financier du Syndicat ; Rapport de la Commission administrative.
3. Rapport de la Commission de Contrôle.
4. Fédération Nationale.
5. Suppression de la Licence.
6. Questions diverses.

A cette grande assemblée, il sera donné connaissance des pourparlers qui ont eu lieu entre les divers syndicats et Fédérations de la région du Nord, à l'effet de prendre des décisions pour forcer par tous les moyens nos Députés à supprimer « La Licence » dans le budget 1913 ? Comme le Gouvernement veut saigner une fois de plus les Débitants, le devoir est, par des manifestations, par des conférences, par la grève de l'Alcool, par le refus de payer l'impôt inique d'avoir enfin raison, et ce n'est qu'en assistant à cette assemblée, que tous les débitants auront confiance en eux et sauront donner mandat à leur Commission de prendre toutes les mesures susceptibles d'atteindre le but.

Les autres syndicats de la région du Nord ont déjà pris leurs dispositions, et organisent une grande manifestation à Lille, le dimanche 23 juin 1912, des délégations de ces syndicats assisteront à cette assemblée pour expliquer aussi l'utilité de se mouvoir.

CADUM
CONTRE
Irritations de la peau
Cette nouvelle découverte est le meilleur calmant et curatif pour les peaux irritées et enflammées ; il peut être employé avec la plus grande confiance contre n'importe quelle maladie cutanée. Boîte d'essai : 50 c.

WATTRELOS
ILS CHERCHAIENT UN GITE

Les nommés Gaston Choquet, 21 ans, briquetier et Ferdinand Gravelin, 18 ans, journalier, demeurant tous deux à Haubourdin, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal pour ivresse et infraction à la loi sur la police des chemins de fer.

Ils étaient introduits nuitamment pour dormir dans la cabine du garde-barrière au passage à niveau de la rue Carnot.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS du 17 juin

Naissances. — Laure Briez, rue de Mouscron. — Georges Bengot, place Saint-Gérard. — Marguerite Courtray, rue du Beck. — Geneviève Duforeau, hameau de la Martinoire.

Décès. — Jules Delannoy, 8 mois, rue de Tourcoing, 38.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Grave accident dans une fonderie

Un mouleur reçoit un châssis de 1000 kilos sur la poitrine

Un grave accident est arrivé hier matin à 11 heures à la fonderie Thuillier, rue du Moulin.

Des ouvriers après avoir soulevé au moyen d'un treuil un chassis de fonte, le laissaient glisser le long d'un rail aérien pour le porter au lieu des moulages, lorsque la pièce s'accrocha à un autre châssis placé debout sur la voie.

Ce second châssis fut renversé et tomba sur un infortuné ouvrier, Arthur Chocquet, mouleur.

Ce dernier fut renversé par le choc et resta comprimé entre le sol et le châssis qui reposait sur sa poitrine.

On s'empressa de relever la masse de fonte et de dégager le malheureux qui gisait à demi étouffé, sans connaissance. De toutes parts on accourait pour secourir Arthur Chocquet.

Il fut transporté dans une salle de la fonderie et plusieurs médecins prévenus du malheur arrivèrent aussitôt. Ils examinèrent le blessé et constatèrent que l'écrasement du thorax produit par la pression du châssis, avait occasionné des fractures de plusieurs côtes, dont l'une avait pénétré à travers la plèvre.

La jambe gauche était brisée. Les praticiens réduisirent les fractures et firent les premiers pansements.

La femme du blessé que l'on avait envoyé chercher ne consentit pas au transport de son mari à l'hôpital. Une voiture d'ambulance le ramena alors à son domicile, rue du Chalcquet, 371, où le docteur Delion continue à lui donner des soins.

Le blessé que nous avons pu voir dans la soirée est dans un état très grave. Mais les médecins ne redoutent point une issue fatale.

SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Jeune Marguerite Villers, âgée de 18 ans, dégraisseuse chez M. Herbaux-Thibeaut fils, rue Faidherbe, en retirant une mèche du métier a été prise entre le rouleau et les peignes et s'est fait des plaie par ratissage à l'annulaire droit. M. le docteur Debuchy lui a prescrit un repos de 20 jours.

— M. Henri Vercruyssen, âgé de 18 ans, ébéniste chez M. Ch. Six, rue du Château, a fait une chute dans un escalier et s'est fait des plaies au pouce, à l'index et au médius gauche. M. le docteur Defosses lui a prescrit un repos de 15 jours.

— M. Noël Debuscher, âgé de 28 ans, domestique à la brasserie du Virolois, a reçu un tonneau sur le pied droit en chargeant un camion. M. le docteur Defosses a constaté une forte hématome au tendon d'Achille. 20 jours de repos.

LA FRAUDE DU CAFE VERT

Les douaniers ambulants de Mouvaux ont arrêté hier matin, boulevard Industriel, à la Croix-Rouge, les nommés Ghergaut, âgé de 25 ans, homme de peine, né à Poissy (Seine-et-Oise), et Théodore Lannoy, âgé de 19 ans, rattacheur, né à Neuville-en-Ferrain, porteurs d'une charge de 53 kilogs de café vert. En outre les douaniers de la Marlière ont également arrêté le nommé Edgard Etherverley, âgé de 22 ans, matelot, né à Bordeaux, au moment où il introduisait en France 23 kilogs de café vert. Tous trois ont été déférés au parquet.

UNE VOITURE TAMPONNEE PAR LE CAR N-P

Lundi matin, vers 10 heures et demie, M. Brem, marchand de biscuits, demeurant au Mont-à-Leux, passait avec sa voiture rue Carnot. Arrivé à hauteur de la banque de Mrance, M. Brem, qui était à gauche, vit arriver de la direction de Lille un car Mongy. Il voulut se garer en se portant sur la droite ; mais à ce moment arriva sur l'autre voie le car NP 227, se dirigeant vers Mouvaux.

Le wattman qui n'avait pu prévoir ce qu'allait faire le conducteur, ne put éviter de tamponner la voiture, bien qu'ayant bloqué immédiatement ses freins.

Heureusement il n'y eut pas d'accident de personne.

La voiture de M. Brem a été complètement brisée.

Le car NP n'a eu aucun dégât.

Sucrez vos Fraises
avec le
LE SUCRE BEGHIN
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog. et de 500 grammes

PESAGE AUTOMATIQUE DES COLIS POSTAUX

Des pourparlers ont ont été engagés avec les Compagnies de chemin de fer pour qu'elles prennent à leur charge, soit le poids réel des colis postaux, soit les bandes de sûreté, cachets ou plombs authentiqués par la marque de l'expéditeur, afin de permettre de constater éventuellement les spoliations. Mais celles-ci se déclarent impuissantes à accueillir cette requête, en raison des pertes de temps qu'entraînerait son application, chaque colis devant alors être pesé en kilogrammes et grammes, et cette mention portée sur chaque bulletin d'expédition.

Ne pourrait-on pas employer le système des appareils de pesage automatiques qui, non seulement indiquent le poids, mais encore délivrent un ticket portant indication exacte de ce poids. Ce serait peut-être une bonne solution dont l'application n'entraînerait ni perte de temps, ni surcroît de travail.

A Tourcoing, où l'on expédie journellement de 4 à 500 colis postaux, cette solution serait certainement accueillie avec la plus vive satisfaction.

NOS MUSICIENS AUX FETES DE LILLE

Au cours des fêtes qui ont eu lieu à Lille, dimanche, un certain nombre de nos concitoyens ont reçu des récompenses pour l'ancienneté de leur présence dans nos sociétés de musique.

C'est M. Versini, Chef de cabinet à l'instruction publique, délégué par M. Guisthau, qui a procédé à la remise des récompenses.

Nous relevons avec plaisir les noms de nos concitoyens :

Harmonie du Blanc-Seau de Tourcoing.— Médaille d'honneur : Louis Cruque, 30 ans de présence.

Harmonie La Fraternelle de Tourcoing.— Médaille spéciale : Jules Laporte, 30 ans de présence dans diverses sociétés ; Ursmar Godart, 32 ans.

Société Nationale des Orphéonistes Cricksicks de Tourcoing. — Médaille d'honneur : Charles Duterte, 30 ans de présence, Xavier Delbecq, 30 ans ; Léon Manaut, 30 ans ; Léon Weloonme, 30 ans ; Victor Werbrouck 30 ans ; Auguste Bouche, 30 ans.

Grande Fanfare de Roubaix. — Médaille d'honneur ; Victor Vandenperren, 30 ans de présence.

Médaille spéciale : Lièvin de Meyer, 36 ans de présence dans diverses sociétés.

Chorale mixte « La Solidarité Artistique » de Roubaix. — Médaille spéciale : Eugène Willem, 31 ans de présence dans diverses sociétés.

Cecilia Roubaisienne de Roubaix. — Diplôme d'honneur : Alphonse Janssens, 21 ans de présence dans diverses sociétés.

Cercle Orphéonique « Les XL » de Roubaix. — Médaille spéciale : Hubert Lécluze, 32 ans de présence dans diverses sociétés ; Clodomir Joseph, 31 ans ; Hector Van den Wèghe, 30 ans.

Nous adressons aux nouveaux décorés nos plus vives félicitations.

LILLE

AU PARQUET

L'explosion de La Bassée

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Raymond, juge d'instruction, accompagné d'experts, s'est rendu à La Bassée, chez M. Quéniart, où eut lieu dernièrement l'explosion d'un tube contenant de l'hydroxygène.

Il a été procédé à la vidange et au manométrage des tubes saisis et mis sous scellés lors de l'accident.

Cette opération s'est effectuée normalement et sans le moindre incident.

Les voleurs sont partout

Une voiture à bras disparaît

Un charcutier de Lens, M. Henri Béosière, 27 ans, demeurant 36, rue de l'Indépendance, dans la commune prénommée, était venu dimanche à Lille pour y vendre des petits pains fourrés.

A l'aide d'une voiture à bras qu'il avait empruntée, M. Béosière transporta son matériel sur la Grand Place où il avait obtenu l'autorisation de s'installer, puis il alla remiser son véhicule dans la rue des Trois-Couronnes.

Or, celui-ci disparut sans que l'on put savoir où il était passé.

M. Béosière a porté plainte entre les mains du commissaire de police du 1er arrondissement.

La charrette volée porte sur l'un de ses côtés une plaque en métal au nom de M. Hautefeuille, fondeur, rue d'Iéna.

Qui l'a rencontrée ?

La Journée des Tamponneurs

Rue du Pont-Neuf

L'auto-taxi, conduit par le chauffeur Descamps et dans lequel se trouvait un voyageur, M. Léandre Luce, 38 ans, ouvrier menuisier, passait vers cinq heures et demie du soir rue Saint-André.

Tout à coup, surgit de la rue du Pont-Neuf, un car E que le wattmann ne put arrêter à temps.

Une collision se produisit donc entre les deux véhicules.

Sous le choc, le voyageur de l'auto se heurta aux parois de l'auto et se blessa, mais sans gravité, à l'arcade sourcillière. Néanmoins il dut recevoir sur-le-champ les soins d'un docteur.

Quant à l'automobile, elle a été, au cours de la rencontre, assez sérieusement endommagée.

A PROPOS DE PICKPOCKETS

Nous avons annoncé hier que M. Jules Laloy, 41 ans, magasinier, rue Négrier, cour Deldeule, avait porté plainte à la police, prétendant avoir été victime du vol de son portemonnaie contenant 3 fr. 50, lequel se trouvait dans la poche de son pantalon.

Or, en rentrant chez lui, M. Laloy a retrouvé son portemonnaie et son contenu, qu'il avait tout simplement oublié à son domicile.

Tout est bien qui finit bien !

BREVET ELEMENTAIRE

JEUNES GENS

Trois cent cinquante-cinq jeunes gens se sont présentés cette année pour subir les premières épreuves du brevet élémentaire.

ORTHOGRAPHE

Une fantasia au Maroc

Trois cents cavaliers, vêtus de mille couleurs, chamarrés dans un désordre grandiose, venaient à notre rencontre à bride abattue, avec le fusil au poing, comme s'ils s'étaient élancés à l'attaque d'un régiment...

Ils s'élançaient à fond de train, deux ou dix ensemble, ou bien chacun isolément au fond de la vallée, sur les collines, en avant ou sur les flancs de la caravane, dans la direction contraire, déchargeant leurs armes et poussant des hurlements sans interruption. En quelques minutes, la vallée fut pleine de fumée et d'odeur de poudre comme un champ de bataille.

De tous côtés les chevaux tourbillonnaient, les fusils scintillaient, les burnous flottaient au vent, les sabers et les poignards flamboyaient.

Ils passaient à côté de nous un à un comme des fantômes ailés, vieux, jeunes, hommes de formes colossales, figures étranges et terribles, dressés sur leurs étriers, la tête haute, les cheveux au vent, le fusil tendu en avant ; et chacun, en tirant, lançait un cri sauvage que les interprètes nous traduisaient.

Ils tiraient en l'air, contre terre, en arrière, en se penchant ou se renversant, comme s'ils eussent été liés à leurs selles. Si par hasard leur turban tombait à terre, ils revenaient en arrière au galop, et le ramassaient en passant, avec le bout de leur fusil.

Quelques-uns faisaient tournoyer leur arme au-dessus de leur tête, la lançaient en l'air et la rattrapaient d'une seule main.

Cette foule, ce mouvement vertigineux, ce bruit qui éclatait ainsi inopinément, au lever du soleil, dans cette gorge étroite où le spectacle se présentait aux regards comme dans un amphithéâtre, tout cela nous frappa d'un tel étonnement que, pendant un instant personne n'ouvrit la bouche, et les premières paroles furent une exclamation unanime et enthousiaste : « c'est beau ! c'est beau ! c'est beau ! »

E. de AMICIS.

Questionnaire. — I. Que signifient les termes « à fond de train, fantômes, interprètes, vertigineux. »

II. Montrez la justesse de cette expression « Le spectacle se présentait aux regards comme dans un amphithéâtre. »

III. Donnez la fonction grammaticale des expressions suivantes : « bride abattue — chacun isolément — comme dans — fantômes ».

IV. Nature et fonction des propositions infinitives dans la dernière phrase : « Cette foule..... »

COMPOSITION FRANÇAISE

De la présence d'esprit : Quels sont ses avantages et les qualités morales qu'elle suppose ?

ARITHMETIQUE

a) On place, sur les plateaux d'une balance deux vases de même poids et d'égale capacité : l'un est plein d'eau, l'autre contient un morceau de cuivre de densité 9 ; on constate que le poids du second vase dépasse celui du premier de deux kilos 800. Sachant que pour remplir le second vase contenant le cuivre, il faut y verser deux litres 435 d'eau et que le cuivre est alors complètement immergé, on demande : 1° le volume du cuivre ; 2° la capacité du vase.

b) Quand on multiplie par 9 un nombre d'un chiffre autre que 1, on obtient un nombre de deux chiffres, la somme de leurs valeurs est toujours 9. Pourquoi ?

Si on calcule tous les produits, les valeurs des chiffres de gauche sont en progression croissante, celle des chiffres de droite en progression décroissante. Pourquoi ?

DEMANDEZ LES
Tablettes A. P.
PLUS ECONOMIQUE QUE LE SUCRE

LE DANGER D'AIMER

C'est le printemps, la journée d'hier lundi était assez douce de température, les femmes paraissaient plus fraîches et jolies encore sous leurs corsages légers que de coutume

C'étaient autant de raisons pour inciter à la rigolade M. Jérôme Leur, 4, place de Tourcoing, cocher au service de M. Croquet, qui se laissa emmener vers cinq heures du soir, par une donzelle aux mœurs faciles, dans un petit « aimoir » de la rue des Etaques.

L'entretien fut des plus cordiaux, mais où le cocher la trouva mauvaise, c'est lorsqu'en sortant du domicile de sa dulcinée, il s'aperçut que celle-ci lui avait subtilisé un louis de dix francs.

Trouvant un peu chères les faveurs de son amie de rencontre, le cocher protesta avec véhémence ; ne pouvant faire aboutir sa réclamation, il alla conter sa mésaventure à la police.

Des agents se rendirent rue des Etaques et, après quelques recherches, retrouvèrent l'amie de rencontre du cocher. C'est une nommée Germaine Flabaut, 20 ans, demeurant 9, rue des Etaques.

En dépit de ses protestations d'innocence, le commissaire a gardé la fille Flabaut à la disposition de la justice et l'enverra aujourd'hui au Parquet.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de M. Emile-Marie Warnier, décédé subitement à Lille, à l'âge de 31 ans, auront lieu aujourd'hui mardi, à trois heures trois quarts du soir.

L'assemblée se fera à la maison mortuaire rue des Rogations, 85, à trois heures trois quarts.

LES ACCIDENTS

Renversé par un cycliste

A neuf heures du matin, hier lundi, Joseph Nives, 16 ans et demi, domestique au service d'un marchand de fruits de la rue Masséna passait en vélo rue Nationale, lorsqu'arrivé à hauteur du numéro 107, il heurta et renversa M. Julien Guidez, 47 ans, voyageur, domicilié 62, boulevard de la Liberté.

Dans sa chute, M. Guidez se fit de légères contusions aux mains et eut en outre son pantalon endommagé.

Un arrangement étant intervenu entre les deux parties, cette affaire n'aura pas de suites.

Les pickpockets à la fête

Le camelot n'a pas de chance

Alors qu'une foule très nombreuse stationnait place de la Gare, hier lundi, vers dix heures du matin, afin d'assister à la réception de la musique, un camelot, Fortuné Billiet, 20 ans, demeurant 136, rue de Tournai, tentait de gagner sa journée en se livrant au vol à la tire.

C'est ainsi qu'il fut surpris par un boucher, au moment où il était très occupé à enlever un portemonnaie dans la poche de Mme Billiez, domiciliée 6, rue Largillière.

Sur les indications du boucher, le voleur fut arrêté et conduit au poste du 3me arrondissement.

Le portemonnaie renfermait une somme de 3 fr. 75.

Fortuné Billiet, qui a déjà eu maille à partir avec la justice, a été maintenu en état d'arrestation. Il sera déféré aujourd'hui au Parquet.

312 Le seul savon réellement parfumé à l'**Eau de Cologne** porte le n° 312. Le pain 0 fr. 50. Victor VAISSIER.

DOUAI

Deux attelages s'emballent

UN ARTILLEUR BLESSE

Lundi soir, deux attelages attelés à une pièce de canon regagnaient la caserne du 27e. A la sortie du boulevard Lahure les chevaux s'emballèrent et arrivés en face du jardin de la Tour des Dames le conducteur, M. Alfred Delobel, de la 7e batterie fut renversé sur le sol.

Le caisson lui passa sur le pied droit. M. Delobel eut le talon écrasé. Il se plaint en outre de douleurs internes.

Les chevaux furent arrêtés sur la place de l'Esplanade.

Delobel, après avoir reçu des soins sur place, fut conduit à l'Hôpital Militaire.

ACCIDENT DE TRAVAIL

En descendant une rondelle de bière dans la cave de l'estaminet Bourgeois, rue de Bellain, le garçon brasseur Louis Gérard s'est fait une blessure grave à la jambe gauche.

Son transfert à l'Hôtel-Dieu a été ordonné.

ARRESTATION

Le jeune Paul Helle, 13 ans, qui s'était de nouveau évadé de l'Assistance publique de Lille, a été arrêté par la gendarmerie et reconduit à Lille.

UNE CHUTE A LA BRAYELLE

Le sapeur aviateur M. Dufour, de Paris, qui fait son apprentissage, a fait une chute de vingt mètres à la Brayelle.

Il fut pris dans un remous et plaqué à terre. Dans sa chute il s'est luxé un coude.

On l'a conduit à l'Hôpital Militaire.

LE CONCOURS AGRICOLE

Le concours agricole de l'arrondissement de Douai aura lieu — ainsi que nous l'avons annoncé — le dimanche 7 juillet.

Il comportera des récompenses particulières du canton de Douai-Sud pour la tenue des fermes, les bonnes fermières, la culture maraîchère et la moralité, aux ouvriers de fermes.

De plus, toute personne domiciliée dans l'arrondissement pourra prendre part à des concours de labourage et de maréchalerie.

Le concours comprendra en outre une exposition des espèces chevaline, bovine, ovine, porcine et canine, des animaux de basse-cour, des produits agricoles et horticoles et de machines et instruments agricoles.

PIGEONS-VOYAGEURS

Les sociétés colombophiles de Douai, organisent pour le 23 juin prochain, à l'occasion de la fête communale et sous les auspices de la municipalité, un concours de pigeons-voyageurs sur Châteauroux (413 kilomètres), auquel sont affectés 250 francs de prix.

Le 14 juillet un grand lâcher de pigeons aura lieu à l'aérodrome de La Brayelle.

Le même jour se fera un concours sur Orléans, avec 150 francs de prix.

POUR LES DEBITANTS

Par arrêté municipal les débitants sont autorisés, à l'occasion des fêtes de Gayant, à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à un heure du matin, le samedi 6 juillet ; pendant toute la nuit, les 7 et 14 juillet, et jusqu'à deux heures du matin les lundi 8 et mardi 9 juillet, ainsi que le dimanche 21 juillet.

CONFERENCE D'ARBORICULTURE

Une conférence d'arboriculture sera faite par M. Lorette, dans les jardins de l'Ecole, le dimanche 23 juin, de 2 heures à 4 heures.

Ces conférences sont publiques. Sont invités à y assister tous les amateurs, les membres des sociétés d'arboriculture et d'horticulture et tout spécialement les instituteurs.

Le meilleur accueil sera réservé à tous ; la conférence sera suivie d'une visite générale de l'Ecole et de la Ferme.

Sucre Delerue
EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS FORT.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAZIERS

LES PIGEONS. — Pendant l'absence du mineur Bruguet Léon, 35 ans, corons de la Berce-Gayant, un inconnu a enlevé dans son pigeonnier deux pigeons voyageurs valant vingt francs.

La gendarmerie saisie d'une plainte, a ouvert une enquête.

DES COUPS. — Le porion Henri Lecouvre, 42 ans, de la fosse Notre-Dame, s'est plaint à la gendarmerie d'avoir reçu des coups de la part des mineurs italiens Henri Lazzretti et François Lamborini.

Une enquête est ouverte.

MARCHIENNES

LES FOURCHES. — En se rendant à son chantier, Gabriel Plancot, 34 ans, a constaté la disparition de six fourches valant quarante francs.

Il a déposé une plainte à la gendarmerie qui recherche les coupables.

ANICHE

VOLS DE VOLAILLES. — Chez M. Young François, rue du Marais et chez Mme Veuve Galland, des inconnus ont enlevé six lapins et cinq poules. Le montant de ces vols s'élève à une cinquantaine de francs.

Des plaintes ont été déposées.

HORNAING

DISPARITION. — On signale depuis le 31 mai la disparition du journalier Gaston Bogé, 36 ans.

Son signalement a été communiqué aux brigades des gendarmeries qui effectuent des recherches.

VALENCIENNES

LA BOMBE

Le sieur Henri Vilain, 42 ans, chapentier, demeurant à La Sentinelle, qui, étant ivre, injuria les agents Lambourg et Canipel, a été écroué à la maison d'arrêt sous l'inculpation d'outrages et rébellion à agents.

ACCORD FRANCO-BELGE

En vertu d'un mandat d'extradition du Parquet de Mons, la police de Saint-Amand a arrêté un certain Arthur Debruyne, 26 ans, d'origine belge, inculpé d'un vol commis en 1909 à Quaregnon (Belgique).

Debruyne a été écroué à la maison de la rue de la Halle en attendant d'être conduit à Mons.

LA BOURSE

Voici la cote officielle de la Bourse de Valenciennes :

Sucres bruts disponibles, premiers jets sans affaires.

Grains et farines : Escourgeons, les 60 kilos sans affaires. — Avoines, 1re qualité, les 100 kilos, 23 fr. 50.

Cossettes de chicorée lavées, 22 fr. 50. — Cossettes non lavées, 22 fr.

Stock de l'entrepôt de Valenciennes : 6,508 sacs de sucre blanc et 32,418 de sucre roux.

Stock de l'entrepôt de Lourches : 200 sacs de sucre blanc.

LES VOLS DE ZINC

Les jeunes Camille Burgnies, 17 ans, Busignies Alexandre, 15 ans, Gourdoux Armand, 18 ans, arrêtés sous l'inculpation d'un vol de zinc commis au préjudice de la Compagnie Wuibaut, dans une maison en démolition, à Romainville, ont été remis en liberté provisoire.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir, à 8 heures 3/4, au Théâtre municipal, représentation par la Tournée Brasseur de « Le Petit Café », comédie de Tristan Bernard.

***

On annonce pour le lundi 24 juin une représentation de « La Tosca », la pièce célèbre de Victorien Sardou, donnée par la Tournée Georges Strény, du Théâtre de l'Ambigu.

AU GALOP

Profitant qu'on le dételait pour réparer un brancard de la voiture, le cheval de M. Lobel, marchand de charbon, partit tout à coup au galop à travers la rue de Lille. Il put être rattrapé par M. Albert Cotteau, terrassier.

ÇA MORD

Le jeune Maurice Froissard, âgé de 11 ans, écolier, demeurant rue Baudoin-l'Edifieur, passait rue de Beaumont lorsqu'un chien se jeta sur lui et le mordit au mollet gauche. La police recherche le propriétaire du méchant cabot.

BREVET ELEMENTAIRE

Hier ont commencé à Valenciennes les épreuves du brevet de capacité pour les garçons. Sur 166 inscrits, il y eut 162 présents.

Les épreuves se continueront aujourd'hui et demain.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

L'examen d'aptitude pour l'admission au régiment des sapeurs-pompiers de Paris a eu lieu à Lille le vendredi 14 juin.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Valenciennes présentait cette année trois jeunes sapeurs : MM. Delbecque, Bailleux et Motte.

Tous trois ont été admis.

Nous leur adressons nos félicitations, ainsi qu'à leurs instructeurs, M. le sous-lieutenant Monseux et le sapeur moniteur Gaudoux.

THEATRE

La représentation du « Petit Café », comédie de Tristan Bernard, aura lieu le mardi 18 juin, à 8 heures 45, sur notre scène municipale.

M. Brasseur, l'artiste bien connu, remplira le rôle d'Albert.

CHEZ LES SOUS-OFFS

La Société des anciens sous-officiers de l'arrondissement organise sa vingtième fête annuelle le 7 juillet.

Au programme figure un grand concert donné sur le kiosque de la place Verte par l'une des plus brillantes phalanges musicales de la région.

LE COUP DE PISTOLET

Nous nous sommes informé de l'état de santé du jeune Dhellin, qui fut blessé d'un coup de pistolet par son camarade Abel Loterme, bien que le projectile n'ait pu être extrait, son état est assez satisfaisant. On espère qu'il entrera bientôt en convalescence.

VACHE EN BALLADE

Une vache normande, trouvée errant près du Pont Jacob, a été mise en fourrière chez M. Bavay, rue Pasteur.

FANFARE MUTUELLE

Cette jeune Fanfare a assisté dimanche au grand festival fédéral de Lille. Ce fut encore pour elle un beau succès.

Le concert fut très applaudi et ce n'est qu'après l'exécution plusieurs fois répétée des « Enfants de Valenciennes » et du « Petit Quinquin » que nos musiciens ont pu reprendre leur train assez tard dans la nuit.

NOS ARTISTES

M. Jules Sohier a été déclaré admissible au Concours d'admission à la section d'architecture de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts.

***

M. André Antoine, élève du Conservatoire de Paris, classe de contrepoint, a obtenu le premier accessit au concours de fin d'année.

FANFARE DES MINEURS DE SAINT-VAAST-LA-HAUT

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés le dimanche 23 juin 1912 à six heures du soir, sur la place du faubourg de Paris, par la Fanfare des Mineurs de Saint-Vaast, sous la direction de M. Wallerand :

1. *Allegro militaire*, Turine. — 2. *Les Guerriers Francks*, grande marche, Borrel. — 3. *Fantaisie-Ballet*, de Parès. — 4. *Valse de Concert*, Turine. — 5. *Samson et Dalila*, fantaisie sur l'Opéra de C. Saint-Saëns (solistes : MM. Gigot, Aubry et Moreau) — 6. *Bonsoir*, polka avec chant, Boisson.

Le chef de musique,
E. WALLERAND.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CURGIES

INCENDIE. — Dans le courant de la nuit de samedi à dimanche un incendie s'est déclaré chez les époux Gustave Hot, cocher, rue du Port.

Vers minuit, ils furent réveillés par les appels de voisins. Le feu dévorait déjà la toiture en chaume. On parvint à protéger le rez-de-chaussée, mais la toiture de la maison voisine occupée par les époux Henri Berteaux, fut endommagée.

M. Hot estime à 6,000 francs le préjudice qui lui a été causé. Ces pertes sont couvertes par une assurance.

M. Berteaux subit du fait de la destruction de linge ou d'outils un préjudice de 200 francs.

Pour ce dernier, il n'y a pas assurance.

CONDE

CONCOURS HIPPIQUE. — Le 7 juillet prochain aura lieu le concours hippique de Condé.

Une piste va être aménagée sur un terrain à la porte de Tournai.

Le comité a déjà reçu de nombreuses adhésions.

ANZIN

AIE, MON DOIGT — Le jeune Emilien Zorn, 16 ans et demi, tourneur à la Société franco-belge, a eu le doigt pressé entre le bâti d'un tour et un boulon fixé au plateau.

30 jours d'incapacité de travail.

TRITH-SAINT-LEGER

POUR SE CHAUFFER. — Le marinier Vital Lemoine, contre-maître du bateau «Sublimes», s'était approprié plusieurs sacs de charbon destinés aux Ateliers du Nord et de l'Est.

Plainte a été déposée contre lui.

Lemoine prétend qu'il ne prit que les balayures de charbon laissées dans son bateau par les débardeurs.

CAMBRAI

LE DRAME DE BANTEUX

La dame Leriche, qui dernièrement tentait de tuer à coups de rasoir son mari, M. Ferdinand Leriche, 49 ans, cultivateur, a été examinée au point de vue mental par M. le docteur Capon, médecin-légiste. Reconnue irresponsable, elle a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu et elle a été transférée de la prison à l'hôpital, en attendant qu'elle soit conduite à l'asile de Bailleul.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Tribunal Correctionnel

Audience du 15 juin 1912

BRUAY. — Devalkenaere Fortuné, ancien commerçant, 2 mois de prison ; Macrez Désiré, 27 ans, employé de commerce, 3 mois pour banqueroute.

AUCHEL. — Soito Camille, femme Rafell, 19 ans, ménagère, pour escroqueries, 3 mois et 1 jour.

FOUQUIERES-LEZ-LENS. — Grimonprez Hendrick, 29 ans, logeur, pour fausse inscription sur ses registres, 1 mois de prison par défaut.

BILLY-MONTIGNY. — Séguin Victorie, veuve Denis, 43 ans, ménagère, et Josué Arsène, 43 ans, mineur, chacun 6 jours de prison pour coups.

BRUAY. — Decroix Jean, 30 ans, mineur, 2 mois de prison ; Decroix Ludivine, 17 ans, ménagère, Mayeux Hubert, 25 ans, mineur, 15 jours de prison avec sursis, pour vol.

ALLOUAGNE. — Willemand Paul, 24 ans, cultivateur, pour délit de chasse, 50 fr. d'amende.

FOUQUIERES-LEZ-LENS. — Van Overmerie Charles, 39 ans, mineur, pour infraction à la loi sur les étrangers, 16 fr. d'amende par défaut.

BARNES. — Baillez Céline, 17 ans, journalière, pour vol, 15 jours de prison.

LIEVIN. — Blot Léopold, 39 ans, mineur, pour vol, 15 jours de prison.

LIEVIN. — Blot Léopold, 39 ans, mineur, pour vol ou complicité par recel, 2 mois (confusion).

HOUDAIN. — Brassart J.-B., 36 ans, pensionné des mines, pour outrages à agents, 15 jours de prison.

BRUAY. — Dif Pierre, 20 ans, terrassier, pour délit de chasse, 50 fr. d'amende.

SALLAUMINES. — Lecas Edouard, 28 ans, mineur, 8 jours et 50 fr. ; Descamps Gaston, 30 ans, mineur, 2 mois et 200 fr., pour délit de chasse.

HAISNES. — Bauduin Edmond, 43 ans, journalier, pour outrage public à la pudeur et outrages à agents, 20 jours de prison et 5 fr. d'amende.

SALLAUMINES. — Van Engelschave Louis, 51 ans, cordonnier, pour vol et abus de confiance, 1 mois de prison par défaut.

ISBERGUES. — Merx Albert, 24 ans, ouvrier d'usine, et Moronval Eugène, 27 ans, ouvrier d'usine, en fuite, pour infraction à un arrêté d'expulsion, vol et filouterie d'auberge, chacun 4 mois de prison.

DIVION. — Urbain Joseph, 29 ans, mineur ; Urbain Arthur, 20 ans, mineur, pour violation de domicile et bris de clôture, chacun 8 jours de prison avec sursis.

SALLAUMINES. — Rivaux Léon, 30 ans, cabaretier, pour coups, 15 jours de prison par défaut.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Bouteleux Séverin, 34 ans, mineur, pour tentative d'escroquerie, 2 mois de prison.

LENS. — Normand François, 34 ans, mineur, pour abus de confiance, 1 mois.

LIEVIN. — Isbergues Jules, 18 ans, mineur, 16 fr. d'amende ; Marréchal Arthur, 19 ans, sans profession, 16 fr. d'amende ; Marréchal Victor, 49 ans, mineur, acquitté, pour vol.

DROCOURT. — Ladan Nestor, 28 ans, mineur, pour abus de confiance, 1 mois de prison par défaut.

LENS. — Bogaert Paul, 30 ans, mineur, pour vol de récoltes, 1 mois de prison.

— Blairy Ernest, 47 ans, mineur, 8 jours et 5 fr. ; Jonequin Emile, 46 ans, mineur, 16 fr. avec sursis, pour coups et blessures.

HENIN-LIETARD. — Renson Antoinette, 18 ans, trieuse de charbon, 25 fr. ; Gaugnet Juliette, 18 ans, trieuse de charbon, 16 fr. par défaut, pour coups et blessures.

UN NOYE

Samedi matin on a retiré du canal d'Aire à La Bassée, près du pont de pierre, le cadavre d'un individu dont l'identité a pu être établie.

C'était un nommé Gamin, 28 ans, demeurant à Cambrin, qui était disparu de son domicile depuis quatre jours.

La mort doit être purement accidentelle.

ROUVROY-NOUMEA

SECTION SYNDICALE. — Une réunion des délégués de la section syndicale de Rouvroy-Nouméa aura lieu aujourd'hui mardi 18 juin, à six heures du soir, au siège chez Fougnies.

Cet avis tiendra lieu de convocation.

Le secrétaire, **Piquendaire.**

BILLY-MONTIGNY

BAL DES CONSCRITS DE LA CLASSE 1912. — Par suite du concert que doit donner l'Harmonie des Mines de Courrières le 7 juillet prochain à Douai, le bal des conscrits précédemment fixé pour ce jour aura lieu le 29 juin prochain.

VERQUIN

VOL DE POULES. — A la suite de nombreux vols de poules commis à son préjudice, M. Duhamel Jonathan, cultivateur, a porté plainte.

Le nombre de poules qui ont été enlevées à ce jour s'élève à 30.